

Séance du Conseil d'Agglomération de Fribourg du 28 juin 2012
Sitzung des Agglomerationsrats Freiburg

Date : Jeudi 28 juin 2012 / Datum : Donnerstag 28. Juni 2012

Lieu : Salle du Grand Conseil – Hôtel cantonal, à Fribourg / Ort : Grossratsaal, Rathaus Freiburg

Présidence / Präsidentschaft :

M. Jean-Daniel **Wicht**, Président, Givisiez

M. Marc'Aurelio **Andina**, Vice-président, Villars-sur-Glâne

Mme Corinne **Margalhan-Ferrat**, Secrétaire générale et directrice administrative

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrats :

Commune de Fribourg

Mmes Madeleine **Genoud-Page**, Christa **Mutter**, Marie-Angèle **Poupon**, Eleonora **Schneuwly-Aschwanden**, Cécile **Thiémond** et MM. Christoph **Allenspach**, Cyril **Berton**, Daniel **Gander**, Jean-Pierre **Gauch**, Jérôme **Hayoz**, Pierre-Olivier **Nobs**, Pius **Odermatt**, Rainer **Weibel** et Pascal **Wicht**

Commune d'Avry

Mme Geneviève **Renevey** et MM. Michel **Moret** et Marc-Antoine **Messer**

Commune de Belfaux

Mme Anne-Lise **Meyer** et MM. Dominique **Corpataux** et Florian **Emonet**

Commune de Corminboeuf

Mme Anne-Elisabeth **Nobs** et MM. Dominique **Rhême** et Jean-Claude **Spicher**

Commune de Düdingen

MM. Urs **Hauswirth** et Werner **Wyss**

Commune de Givisiez

Mmes Eva **Berclaz** et Suzanne **Stritt-Schwegler** et MM. Eric **Mennel** et Jean-Daniel **Wicht**

Commune de Granges-Paccot

M. François **Maridor**

Commune de Marly

MM. Jean-Marc **Boéchat**, Kurt **Sager** et Lionel **Walter**

Commune de Matran

MM. Sébastien **Dorthe**, Daniel **Guillet** et Jacques **Vultier**

Commune de Villars-sur-Glâne

MM. Marc'Aurelio **Andina**, Nicolas **Bapst**, Adrian **Etter**, Benjamin **Gasser**, François **Grangier**, Dimitri **Küttel** et Bruno **Marmier**

Excusé-e-s / Entschuldigt :

Membres du Conseil d'Agglomération:

Mmes Ursula **Eggelhöfer-Brügger** et Adeline **Jungo** et MM. Markus **Bapst**, André **Demierre**, Christian **Maître**, Alexis **Overney**, Eric **Romanens**, Jean-Daniel **Schumacher** et Bertrand **Späth**

Absent / Abwesend :

M. Samuel **Zbinden**

Ordre du jour / Tagesordnung :

- 1) Ouverture de la séance et salutations
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2012
- 3) Communications
 - a) Communications du Président du Conseil d'agglomération
 - b) Communications du Président du Comité d'agglomération
- 4) Décision du Conseil concernant l'indemnisation de la séance du 26 janvier 2012
- 5) Election à la Présidence du Conseil d'agglomération
- 6) Election à la Vice-Présidence du Conseil d'agglomération
- 7) Elections au Bureau du Conseil d'agglomération
- 8) Elections à la Commission d'aménagement, mobilité et environnement
- 9) Crédit d'investissement pour le PA2 et PDA
 - 9.1 Préavis de la Commission financière
 - 9.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
 - 9.3 Position du Comité. Rapporteur : M. Albert Lambelet
 - 9.4 Examen du Message N°10
 - 9.5 Projet d'arrêté
- 10) Transmission des postulats et motion.
 - 10.1 Postulat N°.Post_Leg 2011-2016_2011_009 / « Etude de faisabilité et la réalisation d'un tunnel entre le nouveau pont de la Poya et la route de la Fonderie, à Fribourg »
 - a) Position de l'auteur
 - b) Position du Comité. Rapporteur : M. Jean Bourgknecht
 - c) Vote de transmission
 - 10.2 Postulat N° Post_Leg 2011-2016_2011_011
« Développer et assurer la promotion culturelle dans l'agglomération »
 - a) Position des auteurs
 - b) Position du Comité. Rapporteur : M. Pierre-Alain Clément
 - c) Vote de transmission
 - 10.3 Postulat N° Post_Leg 2011-2016_2012_012
« Affiliation de l'Agglomération à Région Capitale Suisse »
 - a) Position des auteurs
 - b) Position du Comité. Rapporteur : M. René Schneuwly
 - c) Vote de transmission
 - 10.4 Motion N° Mot_Leg 2011 – 2016_2011_010
« Fribourg Tourisme et Région – Pas de taxe sur les réservations »
 - a) Position des auteurs
 - b) Position du Comité. Rapporteur : M. Jean-Pierre Helbling
 - c) Vote de transmission
- 11) Divers

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Monsieur le Président du Comité d'agglomération, Madame et Messieurs les membres du Comité d'agglomération, sehr geehrte Damen und Herren des Agglomerationsrates, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération, chers collaboratrices et collaborateurs de l'agglomération, Mesdames et Messieurs les représentants des médias. J'ai le très grand plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil d'agglomération, 3^{ème} de l'année, 5^{ème} séance de mon mandat présidentiel. Il semble que c'est un record. Merci à vous toutes et tous d'avoir répondu à notre invitation. Merci particulièrement aux amateurs de football pour leur présence. Nous essayerons de finir cette séance avant le début du match. Sachez qu'un apéritif est prévu à l'issue de cette manifestation, j'espère que vous y participerez. Je souhaite la bienvenue à M. Florian Emonet, nouveau Conseiller d'agglomération qui représente la commune de Belfaux. J'aimerais vous délivrer un message puisque c'est ma dernière séance en tant que Président du Conseil d'agglomération. Au terme de mon mandat présidentiel, j'aimerais vous faire part de quelques réflexions sur notre agglomération. Nous avons, aujourd'hui, réussi à créer un outil de travail qui devrait nous permettre, dans un avenir proche, de développer notre région de manière coordonnée, de créer les conditions favorables à un lieu de vie agréable et bien organisé. Aujourd'hui, de nombreux esprits chagrins, sans prendre le temps de la réflexion, mettent, sur le dos de l'Agglomération, la cause de tous les maux identifiés à Fribourg et sa région, quand bien même elle n'est pas responsable de ces problèmes. Nous devons tous soutenir avec force notre projet d'agglomération. Nous sommes, chacun, les ambassadeurs de ce projet d'avenir. Il faut y croire et s'engager avec vigueur pour qu'il se réalise. Pour cela, les communes membres de l'Agglomération doivent absolument faire passer les intérêts de notre organisation avant les leurs, même si on est élu pour défendre les intérêts de nos citoyens. Aus diesem Grunde müssen die Mitglieder der Agglomerationsgemeinden zwingend die Interessen unserer Organisation vor diejenigen ihrer Gemeinde setzen. L'égoïsme doit être rangé au placard. Il est temps, avant de prendre une décision sur son territoire, de réfléchir à l'impact sur celui de ses voisins, aux conséquences domino. Der Egoismus muss definitiv abgelegt werden. Bevor eine Gemeinde eine Entscheidung auf ihrem Territorium trifft, sollten die Auswirkungen des Entscheids auf die Nachbargemeinde überlegt werden. Des défis importants sont à relever, ces prochaines années, si l'on veut atteindre une partie des objectifs fixés dans le PA2. Nous devons nous engager à mettre en place les infrastructures de transport public indispensables à une meilleure mobilité, à donner à ces transports collectifs la place nécessaire à leur efficacité. Nous devons nous auto-motiver, motiver nos concitoyens à utiliser d'autres moyens de transport que la voiture. Pour ce faire, l'effort principal ne doit pas être mis sur les obstacles, les chicanes et les amendes, mais sur une offre d'alternatives plus performantes. Il ne sert à rien d'inciter nos concitoyens à renoncer à la voiture pour venir en ville et dans le même temps, amender un deux roues parce qu'il est parké juste à côté des cases toutes sur-occupées. Nous avons besoin rapidement d'une politique cohérente et concertée où l'information de la population doit devenir pro active et surtout nettement plus performante. Je crois à l'Agglomération, à son projet fédérateur. Je vous demande d'y croire comme moi et de créer au sein de nos communes, avec conviction, les conditions favorables au succès de notre projet. Meine Damen und Herren, ich glaube an das gemeinsame Projekt der Agglomeration. Ich ersuche Sie ebenfalls, mit mir an dieses Vorhaben zu glauben und die Voraussetzungen für den Erfolg dieses Projekts, unserem Projekt, innerhalb unserer Gemeinden zu schaffen. Vous l'aurez compris, il est temps de mettre la vitesse supérieure. Pour cela, il est nécessaire que le Comité d'agglomération définisse deux ou trois objectifs prioritaires, parmi tous ceux du PA2, et qu'il mette en place une politique de subventionnement limitée dans le temps afin que les communes s'engagent rapidement à les réaliser. Pour conclure, j'aimerais adresser quelques remerciements tout d'abord à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers de l'agglomération, pour la confiance témoignée à mon égard durant ce mandat d'une année bien chargée. Un merci particulier à Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de notre Conseil ainsi qu'à la Directrice de l'Agglomération pour l'efficacité dans le travail et le soutien qu'ils m'ont apporté durant cette année présidentielle. Enfin, un vibrant merci à tout le personnel de l'Agglomération pour l'immense travail réalisé jusqu'à ce jour, sans qui, le PA2 n'aurait jamais vu le jour, j'en suis convaincu. Il me reste à souhaiter beaucoup de plaisir et plein succès à mon successeur que vous désignerez tout à l'heure.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit. Je vous remercie de votre attention. Avez-vous des remarques à formuler sur l'ordre du jour de la présente séance envoyé le 6 juin 2012 ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc le suivre.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2012 / Genehmigung des Sitzungsprotokolls vom 26. April 2012

Le Président. Avez-vous des remarques ou des questions à formuler par rapport à ce procès-verbal ? Cela ne semble pas être le cas. Vous avez reçu des enveloppes, dans lesquelles se trouvent vos cartons de vote (vert, blanc et rouge). Celles et ceux, qui acceptent le procès-verbal de la séance du 26 avril 2012, lèvent leur carton vert. Celles et ceux, qui s'y opposent, lèvent leur carton rouge. C'est à l'unanimité que vous avez accepté ce procès-verbal.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsrats

Le Président. Je vous informe que les dates des séances du Conseil d'agglomération, en 2013, auront lieu à 19h30, les jeudi 21 février, 23 mai, 26 septembre et 5 décembre. Ces dates sont indiquées sur le site internet de l'Agglomération. Pour les points n°9 et n°10 de l'ordre du jour, vous utiliserez vos cartons de vote. Vous manifesterez votre soutien en levant le carton vert, votre refus en montrant le carton rouge et votre abstention avec le carton blanc. Pour les points n°5, n°6, n°7 et n°8, qui concernent des élections, vous recevrez des bulletins de vote par le biais des scrutateurs. Je vous rappelle les règles suivantes : pour être élu, il faut, au 1^{er} tour, la majorité absolue, au 2^{ème} tour, la majorité relative. Je vous rappelle également pour les points n°7 et n°8, qu'aucune commune ne peut disposer de plus de 2 sièges.

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsvorstands

M. Schneuwly. Dans un premier temps, lors de ma communication pendant la séance du 26 avril 2012, que vous pouvez lire en page 4 du procès-verbal, j'avais indiqué l'engagement de Mme Taïs Célia Dias comme collaboratrice administrative à l'administration de l'Agglomération et comme promis, je vous la présente ce soir. (Applaudissements). Dans un second temps, Monsieur le Président du Conseil d'agglomération, je vous remercie pour la présidence que vous avez assumée durant l'année. Vous faites partie des gens qui resteront dans l'histoire pour avoir présidé, avec brio, la séance du 26 janvier 2012, soir de l'approbation du projet d'agglomération de 2^{ème} génération, qui fait partie des très beaux marathons que nous avons vécus car cette séance s'est terminée fort tard. Nous avons pu achever cette œuvre grâce à la qualité, la diplomatie et l'efficacité dont vous avez fait preuve, notamment durant toute cette année de présidence. Pour ces raisons, vous nous laisserez un très bon souvenir. Au nom des membres du Comité d'agglomération et du Conseil d'agglomération, je tiens à vous adresser mes remerciements pour votre activité présidentielle.

Le Président. Je vous remercie pour ces paroles flatteuses qui me touchent beaucoup. Ma seule ambition a été de bien faire mon travail. Je suis satisfait que cela vous ait plu. Après cette séance, je retournerai avec plaisir m'asseoir auprès de mes collègues (Applaudissements).

4. Décision du Conseil concernant l'indemnisation de la séance du 26 janvier 2012 / Beschluss des Agglomerationsrats bezüglich der Entschädigung für die Sitzung vom 26. Januar 2012

Le Président. Comme l'a indiqué Monsieur le Président du Comité d'agglomération, quelques instants auparavant, la séance du Conseil d'agglomération du 26 janvier 2012 a duré fort longtemps. Je vous avais laissé entendre, à la séance du 26 avril 2012, que le Bureau proposait d'indemniser les Conseillers présents à cette séance marathon par un double jeton.

J'ouvre la discussion sur ce point. A qui puis-je céder la parole ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous allons donc procéder au vote. Celles et ceux, qui acceptent que cette séance du 26 janvier 2012 soit indemnisée par un double jeton, lèvent leur carton vert. Celles et ceux, qui s'y opposent, lèvent leur carton rouge.

Vote

C'est à la majorité que vous avez accepté cette proposition d'indemnisation par un double jeton.

5. Election à la Présidence du Conseil d'agglomération / Wahlen ins Präsidium des Agglomerationsrats

Le Président. La commune de Villars-sur-Glâne propose une candidature à la présidence. Il s'agit de celle de M. Marc'Aurelio Andina. Ce candidat est présenté par M. Gasser.

M. Gasser. J'ai le grand plaisir de vous présenter la candidature de M. Marc'Aurelio Andina. Il est né le 8 décembre 1959 à Locarno. Chacun a pu remarquer son accent italien. Il est marié et père de 2 filles. Il est domicilié à Villars-sur-Glâne depuis le 1^{er} janvier 1991. Il a obtenu une licence d'instituteur d'école primaire au Tessin et une licence en sciences politiques à l'Université de Genève. Depuis 2003, il travaille, en qualité de traducteur, auprès du Secrétariat général du Département fédéral de la défense à Berne. Au niveau politique, Il milite pour le parti socialiste de Villars depuis 2004 dont il est Vice-président. Il a fait son entrée au Conseil général de Villars-sur-Glâne le 28 avril 2005, où il a été réélu à deux reprises, en 2006 et 2011 ; il y a été élu Vice-président le 5 mai 2011 puis Président le 31 mai 2012. Il a également été élu le 7 juillet 2011, Vice-président du Conseil et a été également membre de la CAME de 2008 à 2009. C'est avec joie que je vous propose de soutenir Marc'Aurelio Andina.

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer au sujet de cette candidature ? Y a-t-il d'autres candidatures ? Cela ne semble pas être le cas. La discussion est close. Je demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Résultat de l'élection

Le Président. Ont été délivrés 43 bulletins, la majorité absolue est à 22 voix.

Est élu, avec 42 voix, M. Marc'Aurelio Andina.

Il y a une voix éparse.

M. Marc'Aurelio Andina est élu à la Présidence du Conseil d'agglomération (Applaudissements).

J'ai le plaisir de céder la parole à notre nouveau Président.

Le nouveau Président, M. Andina. En m'élisant ce soir à la Présidence du Conseil d'agglomération, vous m'accordez un honneur que je me permets de partager avec la délégation, le Conseil général et la population de Villars-sur-Glâne. Je vous en remercie vivement. J'en suis très touché. Dafür, danke ich Ihnen sehr. Mon premier souhait, pour l'année à venir, est celui de pouvoir diriger et représenter le Conseil d'agglomération aussi efficacement et aussi dignement que ceci l'a été fait par le président sortant. Cher Jean-Daniel, ce sera difficile de t'égalier, ne fût-ce que par la détermination et l'endurance à toute épreuve dont tu as fait preuve, en particulier pour diriger d'une main de maître, le 26 janvier dernier à Marly, une séance dont la durée mérite d'être citée dans le « Guinness book » de la politique fribourgeoise. Cette séance a démontré, si preuve en est requise, que les Conseillères et les Conseillers d'agglomération assument pleinement leurs tâches et leurs responsabilités pour le bien des citoyens. Or, dans un récent article d'un quotidien que nous connaissons tous bien, en parlant du Conseil d'agglomération, on affirmait, je cite: « ... cette structure politique alourdit le fonctionnement de l'Agglomération, qui peut se perdre dans un dédale de commissions et autres groupes de travail. Un mode de fonctionnement qui n'aide pas l'Agglo à rendre son travail visible aux yeux de la population ... ». Encore faut-il que les journalistes y apportent leur contribution... Est-ce qu'y apporter et y exercer une dose de démocratie signifie « alourdir » tout processus ? Si tel est le cas, on pourrait étendre cette critique à toutes les institutions de notre Pays à partir des Assemblées communales jusqu'au Conseil fédéral, à savoir à un mode de fonctionnement qui fait partie des « gènes » et j'ajouterai du « génie » politique helvétique qui nous est si souvent envié. Non, face à

ces vénérables institutions, le Conseil d'agglomération – et plus généralement – l'Agglomération de Fribourg qui, en à peine 4 ans d'existence, a dû « digérer » les institutions préexistantes tout en abattant un travail remarquable, n'a, de loin, pas à pâlir de son bilan, n'en déplaît à ceux qui voient, dans une fusion immédiate du Grand Fribourg, la résolution de tout problème. Certes, ce travail se fait souvent dans l'ombre, mais il n'en est pour autant pas moins efficace et va sans doute porter bientôt ses fruits. C'est là-dessus que se situe mon deuxième souhait pour l'année à venir, à savoir qu'on puisse améliorer la communication, l'image et, somme toute, la visibilité de l'Agglo. En matière de visibilité, on pourrait commencer, à titre d'exemple, par appliquer une idée, qui n'est pas de moi, mais que je partage, à savoir que le symbole de l'Agglo puisse figurer sur chaque bus qui sillonne l'agglomération et on pourrait étendre, dans un 2^{ème} temps, cette idée aux futurs distributeurs de billets. Les assises de la culture, invoquées, voire souhaitées, par la plupart des acteurs culturels et politiques, représentent, également pour l'Agglo, une occasion de mieux informer et faire connaître son rôle pivot et incontournable auprès du grand public. Mon souhait est que l'Agglo, en collaboration avec les autres institutions locales et cantonales, s'implique pleinement dans un processus qui déterminera la politique culturelle fribourgeoise dans les vingt prochaines années. Sehr geehrte deutschsprachige Agglomerationsrätinnen und Agglomerationsräte der Gemeinden Düringen und Freiburg. Mit meiner Wahl zum Präsidenten haben Sie ein Mitglied der italienischen Sprachminderheit gewählt, aber auch der rätoromanischen Sprache, da meine Mutter eine gebürtige Bündnerin ist. Deswegen weiss ich sehr genau, was es bedeutet, einer Minderheit anzugehören. Aber ich weiss ebenfalls, dass es auch eine grosse Chance sein kann, wenn man sich nicht scheut, die eigenen Meinungen und Standpunkte klar und deutlich auszudrücken. Und Ihre Meinungen und Ihre Standpunkte sind für mich und für den gesamten Agglomerationsrat wichtig. Während meines Jahres als Präsident werde ich mich nicht nur bemühen, Ihren Interventionen grosse Aufmerksamkeit zu schenken, sondern ebenfalls versuchen, mich mit Ihnen so viel und so oft wie möglich in deutscher Sprache zu verständigen. Pour conclure, permettez-moi d'affirmer que, dans cet hémicycle, on ne vous demande pas d'être consensuels, puisque nous ne sommes et ne devons pas devenir une simple chambre d'enregistrement, en particulier quand on y traite d'objets essentiels, mais en même temps, on vous demande de ne pas rendre difficile le travail du Comité d'agglomération en le surchargeant avec n'importe quelle intervention. Comme dans toutes les institutions démocratiques de ce Pays, il s'agit juste de trouver la bonne mesure et de faire preuve de ce que les alémaniques appellent si bien: « ein gesunder Menschenverstand »! Merci de votre attention.

Le Président. Merci pour ce message. Bien que les présidents se succèdent, les messages vont dans la même direction. C'est la force de notre Agglomération. Bonne année de présidence.

Ce point 5 de l'ordre du jour est donc absout.

6. Election à la Vice-Présidence du Conseil d'agglomération / Wahlen ins Vizepräsidium des Agglomerationsrats

Le Président. Nous avons deux candidatures : celle de M. Marc-Antoine Messer d'Avry et celle de M. Sébastien Dorthe de Matran. Je donne la parole à M. Michel Moret pour présenter la candidature de M. Messer.

M. Moret. Marc-Antoine Messer a 29 ans. Il est originaire de Corjolens. Sa formation est éclectique car il a obtenu un master en égyptologie à l'Université de Genève, puis un master d'études avancées en urbanisme à l'Université de Lausanne. Il travaille actuellement à la Communauté d'Etudes pour l'aménagement du territoire à l'EPFL et va intégrer, cet automne, l'école doctorale de l'EPFL. Engagé en politique depuis tout jeune, il siège au Conseil communal d'Avry depuis avril 2004. Il est responsable du dicastère "Aménagement, Mobilité et Travaux publics", depuis le printemps 2011. Il est Conseiller d'agglomération depuis 2008 et était auparavant délégué d'Avry à l'Assemblée constitutive de l'Agglomération. Il est aussi membre de la Commission d'aménagement régionale et de mobilité depuis 2008, membre du Bureau du Conseil d'agglomération et enfin Président cantonal des Verts fribourgeois. La commune d'Avry vous demande de soutenir sa candidature.

Le Président. Je donne la parole à M. Jacques Vultier pour présenter la candidature de M. Dorthe.

M. Vultier. Permettez-moi de vous présenter M. Sébastien Dorthe, candidat à la Vice-Présidence du présent Conseil. Né en 1982, originaire de Gillarens, il habite la commune de Matran depuis 1987. Il en est l'actuel Vice-Syndic. Pour cet exécutif, il a en charge les dicastères suivants: l'aménagement du territoire, les constructions, l'environnement, l'agriculture, les forêts et l'intégration. Par ailleurs, Sébastien Dorthe est Vice-président de la Commission d'aménagement régional et de mobilité de l'Agglo, la CARM. Professionnellement, il est avocat indépendant inscrit au barreau du canton de Fribourg. Je vous recommande donc de voter pour lui, car il présente toutes les compétences et qualités requises pour cette mission.

Le Président. J'ouvre la discussion sur ces candidatures. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer au sujet de ces candidatures ? Y a-t-il d'autres candidatures ? Cela ne semble pas être le cas. La discussion est close. Je demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Résultat de l'élection

Le Président. Ont été délivrés 43 bulletins, la majorité absolue est à 22 voix. Il y a eu un bulletin blanc.

Est élu, avec 26 voix, M. Sébastien Dorthe à la Vice-Présidence du Conseil d'agglomération (Applaudissements).

M. Messer a obtenu 16 voix.

Ce point 6 de l'ordre du jour est donc absout.

7. Election au Bureau du Conseil d'agglomération / Wahlen ins Büro des Agglomerationsrats

Le Président. Nous avons reçu la candidature de M. Christian Maître de Belfaux. Je donne la parole à M. Corpataux pour présenter M. Maître.

M. Corpataux. La commune de Belfaux vous propose la candidature de M. Christian Maître comme membre du bureau, scrutateur et représentant de Belfaux. Il est Conseiller communal de Belfaux, président de la fanfare et a été longtemps chef local de la protection civile. M. Maître est âgé de 53 ans, marié et père de 3 enfants. M. Maître est ingénieur de formation. Nous vous recommandons fortement sa candidature et vous remercions pour votre soutien.

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer au sujet de cette candidature ? Y a-t-il d'autres candidatures ? Cela ne semble pas être le cas. La discussion est close. Je demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Résultat de l'élection

Le Président. Parmi les 43 bulletins délivrés : quatre bulletins sont blancs et donc, 39 bulletins sont valables. La majorité absolue est à 20 voix.

Est élu, avec 39 voix, M. Christian Maître comme membre du Bureau du Conseil d'agglomération (Applaudissements).

Ce point 7 de l'ordre du jour est donc absout.

8. Election à la Commission d'aménagement, mobilité et environnement / Wahlen in die Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Le Président. Nous avons, pour les deux places vacantes à la CAME, trois candidatures : celle de M. Eric Mennel de Givisiez, celle de M. Lionel Walter de Marly et celle de M. Adrian Etter de Villars-sur-Glâne. Je donne la parole à Mme Eva Berclaz pour présenter la candidature de M. Mennel.

Mme Berclaz. Au nom de la commune de Givisiez, j'ai l'honneur de vous présenter M. Eric Mennel. M. Mennel est âgé de 43 ans, il est marié et papa de deux enfants de 10 et 11 ans. Ingénieur en sciences de l'environnement depuis 20 ans, il travaille, depuis 7 ans, au Service cantonal de

l'environnement à Fribourg. Il est membre de la Commission d'aménagement de Givisiez depuis une dizaine d'années. Elu au Conseil Communal de Givisiez en 2008, il assume, avec rigueur, professionnalisme et dynamisme, le dicastère des eaux, des routes et de l'énergie. Il est membre du présent Conseil d'agglomération depuis 2011. De nature calme et pondérée, Eric Mennel est un rassembleur, prêt à mettre ses qualités et ses connaissances au service de la CAME. Etant le candidat idéal, tant par sa personnalité que par ses compétences, j'invite les membres du Conseil d'agglomération à soutenir sa candidature à la CAME.

Le Président. Je donne la parole à M. Jean-Marc Boéchat pour présenter la candidature de M. Lionel Walter.

M. Boéchat. Je vous présente la candidature de M. Lionel Walter. Il est étudiant en économie politique à l'Université de Fribourg et membre du Conseil général de Marly depuis 2011. Ce quasi bilingue s'intéresse énormément à la culture et autres activités de l'Agglomération. Ayant 24 ans et se sentant concerné par l'avenir de sa région, il est prêt à s'investir fortement dans la thématique de la mobilité, l'aménagement et l'environnement de l'Agglomération de Fribourg. D'un point de vue personnel, M. Walter est aussi impliqué dans le scoutisme à Marly et la montagne est le lieu où il se ressource. Je vous recommande fortement sa candidature.

Le Président. Je donne la parole à M. Bruno Marmier pour présenter la candidature de M. Adrian Etter.

M. Marmier. J'ai l'honneur de vous présenter, ce soir, la candidature de M. Adrian Etter à la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement de notre agglomération. M. Etter est originaire d'Appenzell. Il s'est installé à Fribourg pendant ses études de biologie, études qu'il a conclues par l'obtention d'un doctorat de l'Université de Fribourg. Sa carrière professionnelle l'a amené à travailler dans le domaine de la recherche, dans le milieu académique tout d'abord, puis dans le secteur pharmaceutique privé. M. Etter s'est ensuite reconverti dans les ressources humaines, et plus précisément dans la formation, le perfectionnement et le coaching des cadres. Il travaille aux CFF où il organise des séminaires destinés à des équipes de manager, visant entre autres une approche pluridisciplinaire de la thématique des transports publics. Fort de ce double bagage scientifique et humain, je suis convaincu que M. Etter apportera beaucoup aux réflexions de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement. Je vous invite à soutenir sa candidature.

Le Président. J'ouvre la discussion sur ces candidatures. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer au sujet de ces candidatures ? Y a-t-il d'autres candidatures ? Cela ne semble pas être le cas. La discussion est close. Je demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Résultat de l'élection

Le Président. Ont été délivrés 43 bulletins, la majorité absolue est à 22 voix.

Sont élus, avec 26 voix, M. Adrian Etter et, avec 25 voix, M. Eric Mennel à la CAME (Applaudissements).

M. Walter a obtenu 21 voix.

Ce point 8 de l'ordre du jour est donc absout.

9. Crédit d'investissement pour le PA2 et PDA / Investitionsanleihe für das AP2 und den RPA

9.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. Gauch. Conformément à l'article 7 alinéa 1 du Règlement de la Commission financière de l'Agglomération de Fribourg, la Commission financière s'est réunie le 13 juin 2012 pour prendre connaissance et discuter sous l'angle financier du message n°10 du Comité du 31 mai 2012 se rapportant au crédit d'investissement pour le projet d'agglomération de 2^{ème} génération et pour le plan directeur d'agglomération. Après délibération, la Commission financière, à l'unanimité des

membres présents, préavise favorablement le message n°10 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement pour le projet d'agglomération de 2^{ème} génération respectivement pour le plan directeur d'agglomération. Elle constate avec satisfaction que tous les problèmes qui ont abouti à la demande de renvoi, ont été entretemps résolus et que le présent message répond entièrement à ses attentes.

9.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Allenspach. La CAME vous recommande à la majorité, d'accepter le crédit d'investissement de CHF 550'000.- pour le PA2 et le plan directeur de l'Agglomération. La discussion de la commission a été très brève, étant donné que le fond du message, présenté par le Comité, ressemble à celui du message précédent. Les crédits d'études sont nécessaires pour terminer le plan directeur et le mettre en forme. Cela nous permettra, enfin, de disposer de l'outil complet pour mettre en valeur les mesures prévues en matière de mobilité et d'aménagement. Die Kommission empfiehlt Ihnen dementsprechend die Annahme der Vorlage.

9.3 Position du Comité /Stellungnahme des Vorstands : Rapporteur / Berichterstatter : M. A. Lambelet

M. Lambelet. Après le refus du message n°9 pour cause d'opacités et de problèmes techniques, le Comité a préparé un nouveau message, le message n°10 : Le Comité vous recommande, bien-entendu, d'accepter ce crédit de CHF 550'000.- pour le PA2 respectivement le PDA.

9.4 Examen du Message N° 10 / Prüfung der Botschaft Nr. 10

Le Président. J'ouvre la discussion sur ce message. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Mme Stritt-Schwegler. Qu'en est-il de l'élaboration du rapport stratégique qui est, pour l'instant, en cours ? Est-ce qu'on a des précisions sur l'évolution de cette étude ?

M. Bourgknecht. Nous sommes au début de l'élaboration de ce travail. Nous aurons, dès demain, une séance concernant la procédure avec les Présidents et Vice-Présidents de la CAME et de la CARM afin de voir avec les représentants du canton comment va se dérouler la suite des opérations par rapport à ce document stratégique. Le calendrier, prévu au départ, s'avère trop court. Si bien qu'un nouveau calendrier est en cours d'élaboration avec, probablement, une présentation des nouveaux documents au Conseil d'agglomération, non pas comme prévu, en octobre 2012, mais en mai 2013.

Le Président. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il encore s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas. La discussion est close.

9.5 Projets d'arrêté / Beschlussentwurf

Le Président. L'article 1^{er} indique le montant destiné à la finalisation des études du PA-PDA. J'ouvre la discussion sur cet article. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Titres et considérants : j'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote

Celles et ceux, qui soutiennent ce projet d'arrêté, lèvent leur carton vert et celles et ceux, qui le refusent, leur carton rouge.

C'est à la majorité des voix exprimées que vous avez accepté ce projet d'arrêté préparé par le Comité.

Ce point 9 de l'ordre du jour est donc absout.

10. Transmission des postulats et motion / Überweisung Postulate und Motionen

10.1 Postulat N°.Post Leg 2011-2016 2011 009 / « Etude de faisabilité et la réalisation d'un tunnel entre le nouveau pont de la Poya et la route de la Fonderie, à Fribourg » / Postulat Nr. Post Leg 2011-2016 2011 009 / « Machbarkeit und Realisierungsstudie für einen Tunnel zwischen der neuen Poyabrücke und der Route de la Fonderie, in Fribourg. »

a) Position de l'auteur / Stellungnahme des Autors

M. Gander. C'est un peu difficile de se prononcer lorsqu'on ne connaît pas, auparavant, la réponse du Comité. A l'avenir, il faudrait que la réponse au postulat ou à la motion soit donnée à son ou ses auteurs. Dès lors, ne pourrait-on pas modifier, quelque peu, cette procédure et avoir un peu plus de transparence dans ce sens ? En ce qui concerne le projet lui-même, je vous invite à retenir tout ce qui a été écrit dans les journaux, ces derniers jours, sur la circulation routière en ville de Fribourg : routes fermées, déviations, entraves au trafic avec pour conséquences : bouchons, longues attentes, retards sur les lignes TPF et CFF, difficultés pour les courses urgentes, etc. J'ai du mal à comprendre qu'il n'y ait eu aucune manifestation de la part des usagers indignés de la route. Les mesures d'accompagnement du Pont de la Poya orienteront, elles, la circulation vers des quartiers habités des autres localités comme Granges-Paccot, Givisiez et Villars sur Glâne. Ces dernières doivent absorber toute la circulation refoulée de la Ville. Pour limiter au mieux ces difficultés, cette population, et ces contraintes, il faudrait créer une nouvelle infrastructure telle que celle proposée. Cela permettrait de libérer tout le centre-ville de Fribourg et tous les axes routiers des communes environnantes de cet engorgement. D'autres villes l'ont fait, pourquoi pas Fribourg ? Les arguments avancés par certaines personnes sur les coûts finaux d'un tel projet me font sourire. En effet, 2 kilomètres à 500 millions, ça fait beaucoup ! En faisant appel à votre bon sens, je vous invite à soutenir ce postulat.

b) Position du Comité d'agglomération / Stellungnahme des Agglomerationsvorstands : Rapporteur / Berichterstatter : M. Jean Bourgknecht

M. Bourgknecht. Je ne vais pas répondre à M. Gander quant à ce qui se passe actuellement en ville. Par contre, au nom du Comité de l'agglomération, je vous propose d'accepter la transmission de ce postulat pour étude.

c) Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion sur ce postulat. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Weibel. La position du Comité m'étonne un peu. En faisant le calcul de ce que coûte la construction d'un tel projet de construction de tunnel, on arriverait aisément à presque CHF 1 Milliard. Sans commencer à argumenter, je pense que l'Agglomération a des projets vraiment plus urgents à étudier et ne doit pas mettre ici des milliers de francs pour faire des études sur des projets irréalisables avant 30 ou 40 ans. Pour cela, je vous invite à refuser cette transmission.

Mme Schneuwly-Aschwanden. Herr Weibel hat es ja ganz interessant gesagt. Es ist ja noch so vieles unsicher. Kostet es 50, 70 oder 120 Millionen? Wann soll es realisiert werden? Dies ist Grund genug, um eine Studie durchzuführen und ich sage, es spricht nichts dagegen, auch wenn die Idee sehr ehrgeizig tönt, dass man einen solchen Schritt einmal in die Wege leitet und eine Studie dafür erarbeitet, das nenne ich einen kostengünstigen Beitrag zur Lösung der ganz grossen Probleme, die wir in der Stadt und auch in der Agglomeration haben. Deshalb bitte ich Sie, dieses Postulat zu überweisen.

Mme Mutter. Ich möchte einen weiteren Punkt bei Ihnen hervorheben. Wenn man schaut, was Herr Gander verlangt, dann wird diese Studie nicht 50'000 CHF kosten, sondern man muss hier mindestens noch eine Null hinzufügen, schon allein für die erste Studie. Es erstaunt mich nicht, dass Herr Gander ein derartiges Postulat hinterlegt hat, denn in den letzten dreissig Jahren wollte man in der Stadt Freiburg mit einem Tunnel die Universität, mit einem Tunnel die Bahnhofstrasse oder mit

unem Tunnel die Neustadtstrasse erreichen. Alle diese Ideen stammen aus einer Philosophie der 60er Jahre und werden heute nicht mehr gebraucht. Heute verfolgt man eine Philosophie, bei der klar ist, dass man in der Stadt kein neues Staupotenzial mehr schaffen darf, um eben vor allem in der Stadt die Verkehrsprobleme mit dem öffentlichen Verkehr einigermaßen zu bewältigen. Es wäre zum Fenster herausgeworfenes Geld, hier in einem verhältnismässigen Rahmen eine Studie durchzuführen. Und was mich da sehr erstaunt hat, ist der Umstand, dass der Vorstand mit einer solchen Idee überhaupt etwas anfangen kann. Es ist sehr unrealistisch, eine solche Idee auch nur für einige Stunden zu verfolgen und verstehe nicht, warum wir dafür auch noch Geld ausgeben sollen. Ich bitte Sie zukünftig, für die Agglomeration zukunftsfähigere und realistischere Ideen in Angriff zu nehmen.

M. Gauch. Je suis très surpris qu'à présent, on veuille faire un tunnel entre le nouveau pont de la Poya et la route de la Fonderie, à Fribourg. On me signale que c'est une distance d'environ deux kilomètres. L'Agglomération a déposé un projet à Bern, le PA2, qui est notre priorité. Ne gaspillons pas d'argent pour faire des études alors qu'on en aura besoin pour faire ce PA2. Si le PA2 était refusé, on pourrait, alors, utiliser cet argent pour des études concernant d'autres projets. Je vous rappelle que l'Agglomération ne peut s'endetter que pour CHF 75 Millions. On aura besoin de chaque centime pour réaliser ce PA2. On doit faire des dépenses pour les projets sur lesquels on a déjà travaillé et pour lesquels le personnel de l'administration a donné énormément de temps. On ne doit pas se disperser. Je vous demande donc de rejeter la transmission de ce postulat.

M. Küttel. A combien est estimé le coût d'une de ces études de faisabilité ?

M. Schneuwly. Il ne faut pas se tromper sur la portée de la réponse qui va être donnée par le Comité : le Comité ne s'oppose pas à la transmission du postulat pour autant que cette dernière soit décidée par le Conseil d'agglomération. Si la transmission est acceptée, le Comité étudierait ce postulat et y répondrait très vraisemblablement sans dépenser un centime pour les études (Rires).

Le Président. L'idée avait été soumise de faire en sorte que le Comité d'agglomération donne un préavis sur la transmission des postulats et motions. Le Bureau a émis le même vœu. L'auteur pourrait ainsi se préparer en conséquence. C'est un élément à étudier lors de la révision de notre règlement. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat, lèvent leur carton vert. Celles et ceux, qui s'y opposent, lèvent leur carton rouge.

Vote

C'est à la majorité que vous avez refusé la transmission de ce postulat.

Ce point 10.1 de l'ordre du jour est donc absout.

10.2 Postulat N° Post Leg 2011-2016 2011 011 « Développer et assurer la promotion culturelle dans l'agglomération » / Postulat Nr. Post Leg 2011-2016 2011 011 « Entwickeln und Sicherstellen der Kulturförderung in der Agglomeration »

a) Position des auteurs / Stellungnahme der Autoren

M. Grangier. Dans cet hémicycle, nous avons beaucoup parlé aménagement et finances, mais il ne faut pas oublier que la culture fait également parti des tâches de l'Agglomération selon ses Statuts. La presse a relaté les problèmes rencontrés en 2011, ces derniers sont encore d'actualité pour les acteurs culturels de notre agglomération. En préparant le texte du postulat, qui vous est soumis ce soir, j'ai pris conscience de la complexité du mécanisme qui gère la culture et une chatte y perdrait ses petits, tant les dédales du labyrinthe sont compliqués. Je pense qu'il faut diriger les mauvaises langues, qui disent que l'Agglo est une usine à gaz, vers sa structure culturelle, pour leur montrer ce qu'est vraiment une usine à gaz ! Il est maintenant urgent de faire le point sur la situation globale et

actuelle du système culturel afin de mettre en place une stratégie plus claire, cohérente et moins compliquée pour les années à venir. Des assises culturelles, évidemment, sont nécessaires, mais afin d'éviter qu'elles accouchent d'une souris, il est important d'engager une réflexion de fond sur ce sujet. Je vous remercie d'avance pour le soutien de ce postulat. Pour conclure, je me permettrai de fusionner deux citations bien connues : « La culture, c'est comme la confiture, moins on en a, plus on l'étales, mais c'est ce qui demeure dans l'être humain lorsqu'il a tout oublié ! ».

b) Position du Comité d'agglomération / Stellungnahme des Agglomerationsvorstands.
Rapporteur / Berichtstatter : M. Pierre-Alain Clément

M. Clément. J'ai le plaisir de vous indiquer que le Comité accepte partiellement la transmission du postulat déposé par MM. François Grangier et Dimitri Küttel, de Villars-sur-Glâne. Le Comité précise que ce postulat est recevable uniquement sur les points, qui se rapportent aux tâches de l'Agglomération (hors Coriolis Infrastructures). Sont donc recevables les points suivants:

- la gouvernance et risques liés à une politisation de la culture ou à une trop grande concentration des responsabilités décisionnelles ;
- la comparaison des moyens à disposition dans l'agglomération avec d'autres zones urbaines comparables.

Les points ci-après ne sont pas du ressort de l'Agglomération :

- la répartition des compétences entre l'agglomération, les communes, la Préfecture de la Sarine et le Canton : situation actuelle et évolution envisagée ;
- la répartition entre les moyens à disposition pour les infrastructures (Coriolis Infrastructures) et ceux pour l'occupation (exploitation) de ces infrastructures (à noter que l'Agglomération, certes, intervient mais en collaboration avec le Canton et les communes) ;
- le financement : risques liés à une diminution de l'apport du Casino (diversification des canaux de financement).

C'est, dans cet état d'esprit, que le Comité propose au Conseil une transmission partielle de ce postulat.

c) Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

M. Hauswirth. Meine Damen und Herren Agglomerationskolleginnen und Agglomerationskollegen. Aus sprachlichen und regionalen Gründen beantrage ich, das Postulat zu korrigieren und zu ergänzen. Der erste Punkt bezieht sich nicht nur auf den Saanebezirk (district de la Sarine), sondern auch auf den Sensebezirk (district de la Singine). Deshalb beantrage ich, den Wortlaut des betreffenden Abschnitts des Postulats: « *la répartition des compétences entre l'Agglomération, les communes, la Préfecture de la Sarine et le Canton : situation actuelle et évolution envisagée* » wie folgt zu berichtigen: Kompetenzverteilung zwischen der Agglomeration, den Gemeinden, den Oberämtern des Saane- und Sensebezirks, der Regionen und dem Kanton: gegenwärtige und zukünftige Situation“.

Le Président. M. Grangier, M. Hauswirth propose de compléter votre postulat.

M. Grangier. Je souhaite souligner que la préfecture de la Singine et les habitants de Düdingen font entièrement partie de cet amalgame culturel. La réponse de M. Clément m'indique que le Comité a accepté le thème « gouvernance » évoqué dans le postulat. Par contre, Il me semble important que le Comité fasse le nécessaire pour que la répartition des compétences soit revue et mise sur papier. En effet, dans le domaine culturel, le rôle de l'Agglomération est grand mais actuellement très difficilement définissable. Il est important d'avoir, dans le rapport demandé par ce postulat, un état des lieux complet sur le domaine de la culture.

M. Clément. Suite à ces interventions, j'aimerais ajouter quelques éléments. Premièrement, en évoquant la préfecture de la Sarine, je n'excluais pas celle de la Singine étant donné que, dans le cadre de la Commission de la culture de l'Agglomération, le représentant de Düdingen est tout à fait présent et actif. L'allusion au Préfet est liée au fait essentiel que le préfet est le Président du Comité

de gestion de Coriolis infrastructures. Deuxièmement, je rappelle à M. Grangier que la loi sur l'agglomération fixe les tâches des agglomérations, indépendamment des souhaits de chacun. D'ailleurs, les dernières votations du Grand Conseil ont précisé que pour ajouter une ou plusieurs tâches, il faut obtenir l'unanimité des communes membres de l'Agglomération ; or, pour l'instant, l'unanimité n'en pas atteinte. Je prends, donc, acte des velléités d'information au sujet de cette « usine à gaz » et je tiens à répéter que c'est au Comité d'agglomération de répondre à ce postulat.

Le Président. La discussion est close. Nous allons procéder à deux votes successifs afin d'opposer les deux formes de postulat, celle complète, demandant une réponse en cinq points, à celle partielle du Comité, proposant uniquement une réponse sur les points « Gouvernance » et « Comparaison des moyens ». Les autres points ne sont, de l'avis du Comité, pas des compétences de l'Agglomération. Ensuite, dès que le Conseil d'agglomération aura choisi entre ces deux versions, il décidera de la transmission ou non du postulat sélectionné. Nous allons procéder au premier vote.

Celles et ceux, qui acceptent le postulat tel que présenté par M. Grangier et M. Küttel, lèvent leur carton vert. Celles et ceux, qui acceptent la proposition du Comité d'Agglomération, lèvent leur carton rouge.

Vote d'opposition des deux propositions

C'est par 21 voix contre 18 que vous avez choisi la version proposée par le Comité d'agglomération.

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat conformément à la proposition du Comité d'agglomération, lèvent leur carton vert. Celles et ceux, qui la refusent, lèvent leur carton rouge.

Vote de transmission de la proposition du Comité

C'est à la majorité que vous avez accepté la transmission de ce postulat concernant uniquement les points « Gouvernance » et « Comparaison des moyens ».

Ce point 10.2 de l'ordre du jour est donc absout.

10.3 Postulat N° Post Leg 2011-2016 2012 012 « Affiliation de l'Agglomération à Région Capitale Suisse » / Postulat Nr. Post Leg 2011-2016 2012 012 « Mitgliedschaft der Agglomeration bei der Hauptstadtregion Schweiz »

a) Position des auteurs / Stellungnahme der Autoren

M. Moret. Lors de l'étude des comptes 2011, nous, auteurs de ce postulat, avons constaté qu'un montant de CHF 12'000.- est prévu pour la cotisation annuelle à l'association Région Capitale Suisse, à laquelle l'Agglomération est nouvellement affiliée, et que cette affiliation est restée sans grande publicité. Curieux, nous avons visité le site internet de cette association. Bien que conscients que d'autres agglomérations membres de cette association ont des constellations similaires, nous avons été surpris de constater que l'Agglomération ait décidé d'en devenir membre sans la ville de Fribourg car cette dernière en est déjà membre. Nous sommes d'avis, au vu des discours du Président et du Vice-Président, qu'il serait plus judicieux que l'Agglomération soit représentée de manière unie, avec l'ensemble de ces membres, afin que sa position soit forte au sein de l'association et non pas, comme actuellement, de manière séparée. C'est pourquoi nous demandons au Comité de justifier le bien-fondé et la nécessité de cette affiliation et de répondre aux questions spécifiques mentionnées dans le postulat.

b) Position du Comité d'agglomération / Stellungnahme des Agglomerationsvorstands. Rapporteur / Berichtstatter : M. René Schneuwly

M. Schneuwly. Tout d'abord, au nom du Comité, je me permets de féliciter M. Andina pour son élection à la présidence du Conseil. Le Comité tient à l'assurer de son soutien dans la réalisation des objectifs que l'Agglomération s'est fixée. S'agissant du postulat, le Comité est favorable à sa transmission. Je tiens à donner, ce soir, un début de réponse. Il est évident que pour l'Agglomération, cette double présence au sein de l'association, à compter du 1^{er} janvier 2012, n'est pas conséquente.

Nous avons apporté la correction qui s'imposait, dans le sens où, aujourd'hui, dans Région Capitale Suisse, seule l'Agglomération, dont la ville de Fribourg fait partie, est membre. Nos représentants au sein de RCS sont, d'une part, sur le plan politique, le Syndic de la ville de Fribourg, M. Clément, et d'autre part, sur le plan opérationnel, Mme Séverine Lago, notre déléguée économique. Cette association est importante, en partie en raison de la thématique générale des transports. Elle compte aussi, parmi ses membres, le district de la Broye ainsi que l'association régionale du Lac.

c) Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

M. Moret. J'ai visité, aujourd'hui, le site internet de Région Capitale Suisse et sur la page « région et membres », Fribourg est toujours indiqué sous l'intitulé « Villes / communes » et l'Agglomération de Fribourg (sans Fribourg : membre direct) sous l'intitulé « Régions ». Je suppose que notre postulat est donc toujours d'actualité.

M. Schneuwly. Il est d'actualité mais la mise à jour des sites internet est souvent en retard.

Le Président. Nous allons procéder au vote. Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat, lèvent leur carton vert. Celles et ceux, qui la refusent, lèvent leur carton rouge.

Vote de transmission

C'est à la majorité que vous avez accepté la transmission de ce postulat.

Ce point 10.3 de l'ordre du jour est donc absout.

10.4 Motion N° Mot Leg 2011 – 2016 2011 010 « Fribourg Tourisme et Région – Pas de taxe sur les réservations » / Motion Nr. Mot Leg 2011 – 2016 2011 010 « Freiburg Tourismus und Region – Keine Reservationsgebühr »

a) Position des auteurs / Stellungnahme der Autoren

M. Walter. Fribourg Tourisme et Région apporte un soutien aux organisateurs de manifestations de la région, en particulier par l'intermédiaire de la billetterie et des supports de communication. Depuis maintenant plus d'une année, Fribourg Tourisme prélève un émolument de CHF 2.- par billet acheté auprès de sa billetterie. Les billets vendus par Fribourg Tourisme sont souvent ceux de petits spectacles ou manifestations fribourgeoises, la plupart du temps gérés par des bénévoles. Les organisateurs sont donc, assez logiquement, dans l'obligation de répercuter cette taxe sur le prix du billet. Comme le stipule le contrat de prestation, « Fribourg Tourisme et Région » est là pour maintenir en place une billetterie et un concept d'information, de qualité en matière d'animations dans la région, apporté aux organisateurs ». FTR est reconnu d'intérêt public. Il s'agit donc d'un service collectif qui doit être ouvert à tous. Lorsqu'on achète un billet pour un spectacle ou autre, on paie la prestation. Cette taxe de CHF 2.- représente un coût d'accès à la culture. Il est normal qu'une prestation culturelle soit payante, mais l'accès à cette prestation ne doit pas l'être. Or c'est bel et bien le cas avec cette taxe. La culture ne doit pas être réservée à une élite, petit groupe pouvant se l'offrir. Elle est de manière générale assez chère et il est indéniable qu'une augmentation de CHF 2.- du prix du billet peut faire la différence pour plus d'une personne et devient ainsi une barrière à l'accès à la culture. Il est difficile de comprendre que cette taxe se justifie par des frais administratifs puisqu'une subvention annuelle de CHF 590'000.- est versée par l'Agglomération à FTR. Elle l'était déjà et pour un même montant avant l'entrée en vigueur de cette taxe. Si elle n'est pas suffisante pour couvrir tous les frais, il faut l'augmenter, mais il est faux de répercuter cette insuffisance sur le prix des billets. Dans le cas de la billetterie, FTR n'offre aucune prestation culturelle mais sert uniquement de pont entre le public et les diverses manifestations. Le risque que les organisateurs se tournent en direction d'autres prestataires de service, tels que Starticket, Ticket Corner, est également à prendre en compte. Ce qui serait entre autre dommageable pour le caractère de proximité offert par FTR. De plus, cette taxe ne s'applique pas aux billets réservés. Cette motion vise à faire respecter le contrat de prestations, signé en 2009 entre l'Agglomération et FTR. Je vous encourage à accepter cette motion.

b) Position du Comité d'agglomération / Stellungnahme des Agglomerationsvorstands.
Rapporteur / Berichterstatter : M. Jean-Pierre Helbling

M. Helbling. Le Comité d'agglomération a pris connaissance de la motion déposée par MM. Lionel Walter, de Marly et Benjamin Gasser, de Villars-sur-Glâne. Il est d'avis, qu'en l'état, cette motion est irrecevable. D'après lui, cette motion n'est pas du ressort de l'Agglomération de Fribourg pour les raisons suivantes :

1. L'Agglomération de Fribourg a conclu avec FTR un mandat de prestations. Il ne s'agit pas d'une subvention. Ce mandat de prestations ne donne aucun droit à l'Agglomération de Fribourg d'intervenir dans le fonctionnement de FTR, cette dernière étant libre de s'organiser à sa guise.
2. FTR a mis, depuis l'automne 2011, sa billetterie sur système informatique « Rodrigue », ce qui implique une taxe de CHF 2.- par billet. Ces frais sont à la charge du client et non de l'organisateur. Ce dernier n'a aucune charge financière supplémentaire du fait de l'introduction de ce nouveau système.
3. Le Service des spectacles de FTR continue de mettre ses services gratuitement à disposition de tous les organisateurs à but non lucratif (pour toutes les communes membres de FTR). Si FTR se charge de la réservation des places et/ou de la vente des billets, des frais de CHF 2.- par billet sont facturés.
4. Il n'appartient pas à l'Agglomération de Fribourg d'indemniser FTR pour ce surcoût, car, d'une part, elle devrait le faire pour tous les organismes vendeurs de billets, par souci d'égalité de traitement entre utilisateurs (ticketcorner, etc) et d'autre part, parce qu'il s'agit d'une participation aux frais d'émission du billet qui n'a aucun lien avec le spectacle proprement dit.

Cette question interne d'organisation de FTR n'implique aucunement l'Agglomération de Fribourg. En conséquence, le Comité d'Agglomération propose la non-transmission de cette motion.

c) Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. Nous allons procéder au vote. Celles et ceux, qui acceptent la transmission de cette motion, lèvent leur carton vert. Celles et ceux, qui la refusent, lèvent leur carton rouge.

Vote de transmission

Il y a égalité des voix. Il m'appartient donc, en tant que président, de trancher. Je vote en faveur de la transmission.

C'est donc à la majorité que le Conseil a accepté la transmission de ce postulat.

Ce point 10.4 de l'ordre du jour est donc absout.

11. Divers / Verschiedenes

Mme Mutter. M. Weibel et moi avons décidé de déposer un postulat dont l'intitulé est « la planification d'un réseau de voies en site propre pour les bus ». La justification de ce postulat vous a été donnée en introduction par le Président. Il faut faire de la place aux bus et étudier un concept pour les lignes de bus en continu et non pas seulement pour des morceaux séparés du PA2. Nous avons besoin de découvrir quelle ligne adopter car c'est environ CHF 4 millions par année que l'Agglomération investit juste pour essayer de tenir à peu près l'horaire et sans aucun service supplémentaire à la clientèle. Nous prions le Comité de soutenir la transmission de ce postulat.

Le Président. Une question écrite concernant « La nuit des musées » a été déposée en début de séance par M. Allenspach.

M. Allenspach. Cette édition 2012 de la « Nuit des musées » a attiré 5'300 personnes. L'événement culturel, préparé par les musées avec beaucoup de soin, a trouvé un large public. Cependant, il se pose un certain nombre de questions concernant son organisation et son financement. Contrairement à ce que croit le grand public, la « Nuit des musées » n'est pas coordonnée par les musées eux-mêmes mais par une agence de communication. Celle-ci s'occupe de la publicité, du

sponsoring et de l'encaissement des entrées soit CHF 20.- par personne adulte. Le montant total des entrées peut être estimé à près de CHF 100'000.- contrairement à celui du sponsoring, qui lui, est inconnu. Cette agence verse aux musées CHF 2'000.- pour leurs frais. L'Agglomération est concernée car elle subventionne la « Nuit des musées ». Mes questions au Comité sont les suivantes :

- Est-ce que l'Agglomération est au courant des modalités d'organisation de la manifestation?
- Est-ce que l'Agglomération est en possession des décomptes de la « Nuit des musées » ?
- Quels sont les coûts de cette manifestation ?
- Est-ce que le bénéfice reste entièrement dans la caisse de l'agence ?
- Qui a mandaté cette agence pour l'organisation de la « Nuit des musées »?

Le Président. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer dans divers ? Cela ne semble pas être le cas. Je vous remercie pour votre participation active. Pour célébrer ce changement de présidence, je vous invite à un apéritif au restaurant du Gothard. Je vous rappelle que la prochaine séance a lieu le 4 octobre 2012. Cette séance est levée.

Fin de la séance : 21h10.

Le Président du Conseil :



Jean-Daniel Wicht

La Secrétaire générale :



Corinne Margalhan-Ferrat